



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fermeture de classes

Question orale n° 225

Texte de la question

M. Auguste Evrard alerte Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la vague de fermetures des classes d'école. Nul ne peut ignorer la baisse drastique du niveau scolaire à l'échelle nationale. En 2025, 93 % des élèves n'atteignent pas le niveau médian de 1987, une situation alarmante qui nécessite une action urgente pour inverser cette tendance. Depuis les années 1970, la France a continuellement vu diminuer le nombre d'écoles primaires et de classes, contribuant à la détérioration des conditions d'apprentissage. Cette tendance touche tout particulièrement les territoires ruraux, où les fermetures d'établissements scolaires sont plus fréquentes. Dans la circonscription de M. le député, ce sont déjà trois fermetures de classes à Campagne-lès-Wardrecques, Wizernes et Arques qui ont été annoncées pour la rentrée 2025. Le Pas-de-Calais est l'un des cinq départements les plus touchés. Il a enregistré en 2024 la suppression de 129 classes, contre seulement 22 ouvertures. Cette situation est d'autant plus préoccupante que ce territoire fait face à de nombreuses difficultés économiques et sociales, avec un taux de précarité particulièrement élevé. Le plan « Écoles rurales », mis en place en 2021, visait à limiter ces fermetures. Toutefois, il manque des mesures concrètes pour garantir que cet objectif soit respecté. L'accumulation des fermetures montre que des mécanismes suffisamment rigoureux pour empêcher ces suppressions de classes n'ont pas été mis en place. Ces fermetures ne sont pas qu'un simple ajustement administratif. Elles touchent en premier lieu les élèves, qui voient leur cadre d'apprentissage se dégrader, avec des effectifs plus lourds et des conditions d'enseignement moins favorables. Elles frappent aussi les territoires ruraux, aggravant la désertification, affaiblissant l'attractivité de communes déjà en difficulté et mettant en péril l'égalité des chances. Dans ces zones où l'école joue un rôle fondamental, réduire l'accès à l'éducation, c'est accentuer les fractures sociales et territoriales et délaissant toujours plus les territoires ruraux. Face à ce constat qui touche l'ensemble du territoire national, il lui demande les solutions envisagées par le Gouvernement pour mettre un terme à cette spirale de fermetures et garantir un véritable accès à l'éducation pour tous les enfants.

Données clés

Auteur : [M. Auguste Evrard](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 225

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2025](#)